

COMPTE-RENDU CSE du 27 mai 2025

Q : La CGT et certains agents demandent un point de situation sur la branche régulation ?

R : Au vu de l'arrêt de travail de la Responsable du département régulation, c'est la sous-directrice qui prend le relais en coordination avec les responsables de services. (EAEA, besoin de formation ...). Un remplacement en intérim est compliqué au vu de ces activités notamment sur les relations avec les professionnels de santé.

Q : La CGT et certains agents demandent si la plateforme appels sortants va devenir pérenne ?

R : La plateforme a été mise en place par le Directeur à son arrivée. Le Directeur adjoint, qui va prendre l'intérim au départ du Directeur nous confirme son maintien pendant cette période. La décision appartiendra alors au nouveau Directeur du maintien de cette plateforme en accord avec la nouvelle stratégie nationale sur le sujet.

Q : La CGT et certains agents s'interrogent sur l'algorithme utilisé pour les contrôles CSS ?

R : La direction va se pencher sur le sujet et alerter la CNAM si les critères paraissent discriminatoires.

Q : Point RH

R : Embauche de 7 techniciens conseils, avec un placement provisoire dans des services afin de pallier au mouvements des agents en place (Cadres adjoints, nomination interne ...).
6 recrutements de CDD en cours (4 appels sortants, 1 au service des flux entrants, 1 en exercice coordonné).

Pas d'embauche prévue pour 2026 afin de respecter les consignes de la CNAM sur les suppressions d'ETP pour 2027.

Q : La CGT et certains agents demandent la raison pour laquelle il y a une nomination sans ouverture de poste pour acter le remplacement du Responsable du Département Accompagnement et Solidarités en Santé

R : Pour un recrutement à partir du niveau 7, la proposition de poste est obligatoire dans la bourse aux emplois des étudiants sortant de l'EN3S. Il y aurait eu une ouverture en interne si aucun étudiant de l'EN3S n'avait postulé.

Q : La CGT et certains agents demandent la date de mise en place du nouvel intranet ? et la mise à disposition du guide de l'agent.

R : Le guide de l'agent est mis à jour, il sera disponible sur le nouvel intranet qui devrait bientôt être fonctionnel.

Q : La CGT et certains agents demandent la date de versement des points de mobilité ?

R : Les points de mobilités sont versés à l'agent à la fin de la période probatoire mais impacte l'enveloppe de la RMPP.

Q : La CGT et certains agents constatent et déplorent qu'aucune solution n'a été apportée par rapport à la lenteur d'ouverture des applicatifs au démarrage des postes.

R : Le Responsable du Service informatique déplore qu'aucune demande n'a été faite auprès du service pour ces problèmes de lenteurs. Ils essaient de trouver une solution mais il faut savoir que les ralentissements proviennent souvent des mises à jour obligatoires ainsi qu'à la vétusté du parc informatique. Le changement des PC est soumis à une directive de la CNAM, des changements de matériels vont avoir lieu partiellement au fur et à mesure.

Q : La CGT et certains agents demandent si la question du changement des trois postes informatiques à l'accueil a été prise en compte.

R : Une solution est envisagée pour permettre aux agents d'accueils de brancher leur PC portable en attendant le changement du matériel.

Q : La CGT et certains agents s'interrogent sur la procédure d'entretien des véhicules de la caisse ? Périodicité ? Un registre d'incident peut-il être mis en place ?

R : Le service du Patrimoine nous informe que des demandes sont possible via GII ou directement auprès des agents du service. Un registre ne leur paraît pas opportun. Ils envisagent de faire des rappels et des formations. Il nous confirme que les véhicules sont entretenus régulièrement.

Q : La CGT et certains agents s'interrogent sur l'avancée de la mise en place des changements souhaités sur les différents distributeurs ?

R : L'entreprise ne répond pas aux demandes jusqu'à maintenant, mais le responsable du patrimoine va relancer sur la possibilité du paiement par carte. Sur le sujet des denrées salées, une solution est cherchée sur la possibilité de mettre des produits avec une date de péremption longue. En effet, les denrées salées avaient déjà été mise dans des distributeurs mais il y avait beaucoup de gâchis.

Q : La CGT et certains agents demandent si le projet d'une création d'une salle de détente pour les agents est envisageable ?

R : Le projet avait déjà été évoqué pendant le projet WOINIC mais il y a un problème de surface, et le Directeur a des priorités pour les salles de réunions ou de formations.

⇒ Mot de la fin du Directeur adressé au syndicat majoritaire du CSE (Oui toujours la CGT) : « Il est possible que parfois vous me regrettiez un petit peu mais je ne pense pas que l'inverse sera vrai, ce qui est dommage. » Sur ce, le Directeur, se lève, serre la main aux autres OS et s'en va sans un regard.

A la CGT, on fait la différence entre la personne et la fonction. Le rôle d'un syndicat est de montrer les dysfonctionnements et incohérences dans une entreprise. C'est un garde fou. Dommage que vous ne l'ayez pas compris, effectivement !

Une question, une difficulté ! Contactez-nous par mail cgt.cpam-charleville@assurance-maladie.fr

[Suivez-nous également sur Facebook](#)

